

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°34/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mmes Martine BLACHE, Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, M. Philippe DANGELY, Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ, MM. Sébastien BLACHE, Cédric CHABERT, Mme Rita TOSCANO, MM. Steve BIANCHI, Lébicha MANOUKIAN, Mmes Christine TROUBA, Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY.

Procurations : M. Dimitri KOKKINIDIS (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), Mme Caroline FERRAND (pouvoir à Mme Pascale MERCIER), Mme Catherine LEPETIT (pouvoir à Mme Martine BLACHE), M. Philippe MANTERO (pouvoir à M. Jean-Pierre DEBRAY), Mme Farah GUILLAUMONT (pouvoir à Mme Monique RAVOUNA).

Absents : MM. Jean-Louis ANDREU, Florian D'ANGELO, Axel SIMIAN.

Mme Pauline BON a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATIONS DE POSTES.

Exposé du Maire.

Dans le cadre de la gestion des différents services de la Commune, il est proposé au Conseil les modifications de postes suivantes au sein de l'effectif du Personnel Communal :

1 – Créations de postes.

- Création d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps non complet (31 heures).
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet (35 heures).
- Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe à temps complet (35 heures).
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 heures).

2 – Suppressions de postes.

- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet (31 heures).
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet (35 heures).
- Suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet (35 heures).

Ces créations et suppressions de postes prendront effet au 1^{er} octobre 2025.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

☞ De procéder aux créations et suppressions de postes précitées qui prendront effet au 1^{er} octobre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 septembre 2025
Le Maire,



 A handwritten signature in black ink, which appears to be "Le Maire", is placed next to the official seal.